

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2012

---

SUSPENSION DE LA FABRICATION, DE L'IMPORTATION, DE L'EXPORTATION ET DE  
LA MISE SUR LE MARCHÉ DE TOUT CONDITIONNEMENT À VOCATION  
ALIMENTAIRE CONTENANT DU BISPHÉNOL A - (N° 434)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 8 (Rect)

présenté par  
M. Le Bris

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , l'exportation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de supprimer le terme « exporter » afin de permettre à l'industrie française de répondre aux marchés internationaux, les résines époxy à base de BPA étant conformes à la réglementation des pays importateurs sur la sécurité alimentaire.